Envoyé en préfecture le 01/02/2025
Reçu en préfecture le 01/02/2025
Publié le 04/02/2025
ID : 079-200069755-20250127-C23_01_2025_10-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JANVIER 2025

N° C23_01_2025_10 - Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association les Mines d'Argent des Rois Francs 2025-2027 (annexes)
Annexe(s) :
- Convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027
- Contrat d'engagement républicain

Titulaires en exercice	**Présents** (Titulaires et suppléants votants)	**Représentés**	**Total votants**	**Absents**
89	62	9	68	18

Pour : 68	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 3

Sans participation de :

Monsieur Nicolas RAGOT
Madame Sylvie BRUNET
Madame Frédérique BINET

Date de convocation : 17 janvier 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt trois janvier, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
ARCHAIMBAULT Monique, ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BAUDON Christian, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BINET Frédérique, BLAUD Philippe, BLANCHET Philippe, BONNET Line, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BOUCHEREAU Isabelle, BRUNET Sylvie, BROSSARD François, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, CHESNEAU Etienne, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, MARTIN Patrick, FOUCHE Patrice, FOUCHE Etienne, GAYET Olivier, GABOREAU Bernard, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, HAYE Jean-Marie, KLINGLER Sarah, LABROUSSE Christophe, LECULLIER Lysiane, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, ROUXEL Patricia, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, GICQUIAUD Floriane, THIBAULT Evelyne, TROCHON Patrick, VEQUE Marie-Claire, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :
BARRE Gérard (pouvoir donné à GRASSWILL François), CHOURRÉ Gilles (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), GUERY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric), HEURTEBISE-DANIAUD Murielle (pouvoir donné à BLANCHET Philippe), OUVRARD Pierre (pouvoir donné à LABROUSSE Christophe), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à HAYE Jean-Marie), TEXIER

Envoyé en préfecture le 01/02/2025
Reçu en préfecture le 01/02/2025
Publié le 04/02/2025
ID : 079-200069755-20250127-C23_01_2025_10-DE

Jérôme (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), THELLIER Odile (pouvoir donné à FOUCHE Etienne), TRICHET Jacques (pouvoir donné à RAGOT Nicolas)

Etaient absents (excusés et non excusés) :
BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BERTON Jacques, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, DOLBEAU Alain, FERRÉ Nicolas, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, KOHLER Marie, LONGEAU Daniel, MERCIER Sébastien, NIVELLE Jean-Pierre, PICARD Christian, MANN Grégory, SAINTIER Marie-Emmanuelle, VALERY Nicolas

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Sarah KLINGLER

****

Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association les Mines d'Argent des Rois Francs 2025-2027 (annexes)

Annexe(s) :

- Convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027

- Contrat d'engagement républicain

Vu la convention entre la Région Nouvelle Aquitaine et la communauté de communes Mellois en Poitou relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises, signée le 28 mai 2024 ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 17 novembre 2022, adoptant le plan d'actions de la stratégie d'attractivité économique et touristique, et notamment a fiche socle intitulée « Stratégie de découverte du territoire (sites de visite) » et celle intitulée « Cadre des relations partenariales » ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Mellois en Poitou, en date du 25 mars 2019, relative à la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 avec les Mines d'Argent des Rois Francs ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Mellois en Poitou, en date du 2 décembre 2021, adoptant l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 avec les Mines d'Argent des Rois Francs et portant sur une reconduction pour l'année 2022 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Mellois en Poitou, en date du 2 mars 2023, adoptant l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 avec les Mines d'Argent des Rois Francs et portant sur une reconduction pour l'année 2023 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Mellois en Poitou, en date du 25 janvier 2024, adoptant l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 avec les Mines d'Argent des Rois Francs et portant sur une reconduction pour l'année 2024 ;

Vu l'avis favorable de la réunion des vice-présidents en date du 9 janvier 2025 portant sur la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 et adoptant une subvention annuelle de 27 000 € ;

Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant les principes de la République ;

Vu le décret du 31 décembre 2021 approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État ;

L'association des Mines d'Argent des Rois Francs a comme mission de gérer, d'animer et de promouvoir le site des Mines d'argent de Melle.

Envoyé en préfecture le 01/02/2025
Reçu en préfecture le 01/02/2025
Publié le 04/02/2025
ID : 079-200069755-20250127-C23_01_2025_10-DE

Ce site était exploité du VIIème siècle jusqu'à la fin du Xème siècle pour l'atelier monétaire de Melle. Il s'agit des plus anciennes mines d'argent visitables au monde. L'association travaille en partenariat avec le CNRS puisqu'elle accueille chaque année, au mois de juin, une équipe de chercheurs autour de la plateforme d'archéologie expérimentale des arts du feux. En 2024, les Mines d'Argent des Rois Francs ont accueilli 12500 visiteurs, dont 11800 visiteurs payants.

Afin de soutenir le déploiement du site et de conforter son positionnement comme un site touristique de premier ordre sur le territoire, la collectivité a recommandé à l'équipe de l'association de se faire accompagner via un Dispositif Local d'Accompagnement (DLA). Un groupe projet a été constitué dans ce cadre, en association avec les partenaires de l'association, à savoir la Mairie de Melle, propriétaire des locaux, la communauté de communes de Mellois en Poitou, l'Office de tourisme, le CNRS, le Département des Deux-Sèvres.

Un premier DLA a été mené en 2022 pour valider la stratégie et les objectifs de l'association. Un second DLA a suivi en 2024, avec une proposition de plusieurs scenarios de développement.

La convention pluriannuelle d'objectifs intègre donc les conclusions de ces deux DLA. L'objectif est d'accompagner les Mines d'Argent des Rois Francs à développer le site pour en faire un site touristique incontournable du territoire et de le faire rayonner largement, avec des connexions avec le centre-ville de Melle et avec l'ensemble de Mellois en Poitou.

De manière opérationnelle, 4 axes prioritaires de travail ont été identifiés dans la convention pluriannuelle :

- Continuer la gestion et la promotion touristique des Mines d'Argent des Rois Francs
- Conforter le partenariat avec le CNRS
- Piloter le travail sur le développement du site des Mines d'Argent des Rois Francs selon les préconisations et les scenarios issus du dernier DLA, qui a été retenu par les élus de la Ville de Melle et de la Communauté de communes Mellois en Poitou
- Structurer la communication en fonction de l'offre proposée sur le site

Il est donc proposé de continuer à soutenir l'association des Mines d'Argent des Rois Francs, en s'appuyant sur la nouvelle convention d'objectifs annexée, qui sera opérationnelle pendant les années 2025, 2026 et 2027. Le montant de la subvention annuelle reste inchangé depuis 2019 et s'élève à 27 000 €.

Cette subvention sera versée selon les modalités suivantes :

- Une avance de 80 % en mars de chaque année. Pour l'année 2025, cette avance sera versée au vu de la signature de la présente convention. Pour les années 2026 et 2027, cette avance sera versée au vu d'une présentation détaillée des actions réalisées de l'année n-1, mises en place conformément à l'article 1, y compris les obligations de publicités conformément à l'article 6-2 de la convention.
- Le solde annuel, sur présentation du bilan et du compte de résultat de l'année n et au plus tard le 30 juin de l'année n+1 ; la collectivité vérifiera que le montant de la contribution n'excède pas le coût du projet, et sous réserve du respect des conditions fixées à l'article 3 de la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER l'attribution d'une subvention d'un montant de 27 000 € par an, soit 81 000 € pour trois ans, dans les conditions présentées, les crédits nécessaires étant inscrits au budget,

- AUTORISER la signature de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 avec les Mines d'Argent des Rois Francs telle qu'annexée, ainsi que tout document afférent.

Envoyé en préfecture le 01/02/2025
Reçu en préfecture le 01/02/2025
Publié le 04/02/2025
ID : 079-200069755-20250127-C23_01_2025_10-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Sarah KLINGLER
11ème Vice-Présidente en charge du projet de territoire et d l'ingénierie territoriale
1 févr. 2025

Le Président

Fabrice MICHELET
Président
29 janv. 2025